

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin juin 2015

Les cotisants du RSI

Au 30 juin 2015, le RSI regroupe plus de 2,8 millions d'actifs dont plus d'un tiers sont des auto-entrepreneurs (38 %). La progression annuelle des effectifs s'accroît légèrement au cours du premier semestre 2015 (+ 1,2 % en glissement annuel), après un ralentissement fin 2014 (+ 0,6 % *versus* + 1,5 % fin 2013). La croissance des effectifs est toujours portée par le dynamisme des auto-entrepreneurs (+ 7,9 %, + 7,6 % fin 2014). La tendance d'évolution des effectifs hors auto-entrepreneurs reste à la baisse (- 2,6 %), moins marquée toutefois qu'en fin d'année 2014 (- 3,2 %).

Le nombre de conjoints collaborateurs (y compris auto-entrepreneurs) diminue légèrement (- 0,4 %, + 0,3 % fin 2014). La hausse des effectifs conjoints collaborateurs commerçants (+0,6%) ne compense pas la baisse des conjoints collaborateurs artisans (- 2,1 %).

La proportion d'assurés en activité secondaire, hors invalides et hors pensionnés en retraite, est de 16,4 % fin juin 2015 (16,0 % fin 2014). Les auto-entrepreneurs sont plus fréquemment non prestataires (32,8 %) que les autres cotisants (6,3 %).

Tableau 1 : Les cotisants du RSI au 30 juin 2015

Données disponibles à fin juin 2015	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Juin 2015	Evolution annuelle	Juin 2015	Evolution annuelle	Juin 2015	Evolution annuelle	Juin 2015	Evolution annuelle
Cotisants du RSI	1 013 452	0,7%	1 084 164	-0,8%	745 921	5,1%	2 843 537	1,2%
<i>Dont auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs</i>	426 398	7,1%	331 868	5,2%	334 733	11,7%	1 092 999	7,9%
<i>Dont non auto-entrepreneurs hors conjoint collaborateurs</i>	571 513	-3,5%	722 173	-3,3%	411 188	0,3%	1 704 874	-2,6%
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	15 541	-2,1%	30 123	0,6%			45 664	-0,4%

Sources : données au 30/06/2015, évolutions en glissement annuel - Portail CREA et Population Santé, RSI.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non, France entière.

L'évolution du recouvrement

Près de 6,4 milliards de cotisations ont été encaissés en cours du 1^{er} semestre 2015 (tous risques RSI y compris les professions libérales et cotisations AF, CSG/CRDS représentant 1,9 Mds sur la période), en baisse de 20 % par rapport au 1^{er} semestre 2014. Cette baisse est liée essentiellement au nouveau calendrier d'appel des cotisations :

- les échéances mensuelles représentent dorénavant 1/12^{ème} de l'appel annuel au lieu d'1/10^{ème} auparavant ;
- les régularisations de revenus créditrices, remboursées aux cotisants dès la fin du premier semestre 2015 et non au cours du 4^{ème} trimestre comme en 2014 ;
- les régularisations débitrices calculées dès la fin du 1^{er} semestre mais dont les encaissements sont lissés jusqu'au mois de décembre.

L'allègement des cotisations décidé dans le cadre du pacte de responsabilité (diminution du taux de cotisations AF et du montant de la minimale maladie) entraînent également une baisse des encaissements sur la période.

Précisions sur le calcul des taux de restes à recouvrer, différence entre les champs ISU et PL :

Le taux de restes à recouvrer (RAR) ISU est le rapport entre le montant des encaissements cumulés et celui des émissions cumulées de l'exercice en cours uniquement sur la période échue. Pour les professions libérales, le taux des restes à recouvrer suivi est le rapport des encaissements cumulés des échéances déjà échues au montant total des émissions annuelles de l'exercice (y compris les ajustements effectués *a posteriori* au titre des exercices antérieurs) ; ce taux est donc élevé en début d'année et s'améliore au cours des mois.

Par ailleurs, pour les artisans et commerçants (ISU) le calcul des RAR n'intègre que les régularisations débitrices au titre des revenus de N-1 et non les régularisations créditrices, tandis que pour les professions libérales, il intègre la totalité des émissions nettes de la période, y compris les régularisations créditrices au titre des revenus N-1.

Les taux de restes à recouvrer sur le champ de l'ISU (artisans et commerçants) et celui des professions libérales sont de ce fait non comparables.

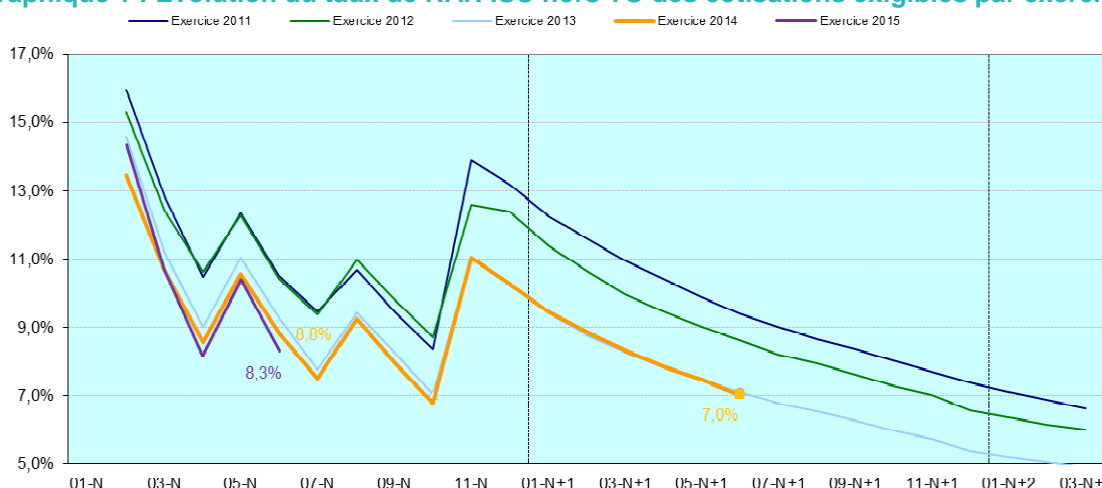
Les cotisations des artisans et des commerçants (France entière)

5,7 Mds de cotisations ont été encaissés au cours du 1^{er} semestre 2015 (tous risques, y compris AF, CSG/CRDS). Les encaissements sur la période échue sont en **baisse de 12,4 %** par rapport au 1^{er} semestre 2014. Les émissions sur la période échue diminuent de 12,3 % et représentent un montant de 7,1 Mrds à fin juin 2015.

Les encaissements mensuels reculent de 15,9 %, ceux des trimestriels de 5,5 %.

Le taux de RAR hors TO à fin juin 2015 au titre des émissions de l'année N est de **8,3 %** (- 0,5 point par rapport à 2014). Le taux de RAR des cotisants mensuels et trimestriels s'améliorent respectivement de 1,1 point et 0,8 point pour s'établir fin juin à 2,3 % et 17,2 %.

Graphique 1 : Evolution du taux de RAR ISU hors TO des cotisations exigibles par exercice



Source : Acoiss, champ ISU - hors accessoires, hors procédures collectives et hors appels de cotisations sur comptes radiés. Données au 30/06/15.

Les cotisations des professions libérales hors auto-entrepreneurs (France entière)

1,6 milliard de cotisations ont été émises au titre de l'ensemble de l'année 2015 au titre du risque maladie des professions libérales.

A fin juin 2015, avec 643 M€ de cotisations encaissées (tous exercices confondus), le taux des restes à recouvrer sur l'ensemble des cotisations est de 59,6 %, en dégradation de plus de 12 points par rapport à 2014.

Tableau 2 : Taux de RAR des professions libérales

Taux de RAR	A fin juin 2015
A fin juin 2015	59,6%
A fin décembre 2014	4,2%
A fin juin 2014	47,1%

Source : DCF - ensemble des PL actifs & polyactifs, France entière.

La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 30 juin 2015

Plus de 4,2 millions de personnes sont protégées par l'assurance maladie du RSI au 30 juin 2015. Cette population est en légère progression sur les 12 derniers mois (+ 0,8 %).

La croissance des actifs au sein de la population protégée (+ 0,8 %) est moindre que celle des cotisants (cf. tableau 1) compte tenu de la forte dynamique des cotisants non prestataires notamment chez les auto-entrepreneurs.

L'évolution de la population protégée est bien plus marquée parmi les professions libérales (+ 4,2 %) que chez les artisans (+ 0,5 %), et *a fortiori* chez les commerçants où elle diminue (- 0,6 %).

Le nombre d'ayants droit augmente de + 0,7 %. Cette hausse est portée par les professions libérales (+5,0%). Les pensionnés protégés sont en progression de + 0,8 % (+ 2,2 % pour les professions libérales).

Tableau 3 : Population protégée par l'assurance maladie du RSI au 30 juin 2015

Données disponibles à fin Juin 2015	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Juin 2015	Evolution annuelle	Juin 2015	Evolution annuelle	Juin 2015	Evolution annuelle	Juin 2015	Evolution annuelle
Dont actifs ⁽¹⁾	855 441	0,4%	886 314	-0,6%	530 656	4,1%	2 272 454	0,8%
Dont pensionnés	281 298	0,9%	306 311	0,1%	66 523	2,2%	662 659	0,8%
Dont ayants droit	494 848	0,5%	509 712	-1,1%	257 654	5,0%	1 264 538	0,7%
TOTAL ⁽²⁾	1 631 740	0,5%	1 702 564	-0,6%	854 882	4,2%	4 204 440	0,8%

Sources : données au 30/06/2015, évolutions en glissement annuel - Portail CREA et Population Santé, RSI.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non, France entière (1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit.

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne sont pas dans la population protégée du RSI. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Les prestations en espèces maladie et maternité en 2014 (dates de soins)

Au 31 décembre 2014, le RSI a versé plus de 400 millions d'euros en indemnités journalières maladie et maternité au titre de l'année 2014, dont près de 253,2 millions d'euros d'indemnités journalières maladie (+ 6,6 % par rapport à 2013).

Cette augmentation significative s'explique par plusieurs phénomènes. Elle est liée tant au nombre de consommateurs qu'au nombre moyen d'indemnités journalières versées par bénéficiaire (respectivement + 2,8 % et + 3,6 %).

La contribution à la croissance des indemnités journalières maladie est comparable au sein des populations auto-entrepreneurs (AE) et non auto-entrepreneurs. Toutefois, avec seulement 15% des versements effectués au titre de l'année 2014, la consommation de la population auto-entrepreneurs impacte fortement la dynamique du poste du fait de la forte progression de ses consommateurs (+ 17,6 %).

S'agissant du risque maternité, les prestations en espèces progressent de 3,2% par rapport à l'année 2013 (148,6 millions d'euros en 2014).

Par souci d'équité, le décret n° 2015-101 du 02 février 2015 a introduit de nouvelles mesures qui consistent à mettre en cohérence le montant des prestations en espèces (maladie et maternité) avec le montant des cotisations effectivement acquittées par les assurés.

A terme, l'économie attendue est de 45 millions d'euros (dont 30 millions au titre des indemnités journalières maladie). D'autre part, depuis le 1^{er} janvier 2015, les conjoints collaborateurs peuvent prétendre au versement d'indemnités journalières maladie (près de 0,8 million d'euros sur les 6 premiers mois de l'année 2015).

En conclusion, les prévisions 2015 des indemnités journalières maladie et maternité sont estimées à 380 millions d'euros.

Tableau 4 : Décomposition de la croissance des versements d'indemnités journalières maladie

Evolutions 2014/2013 (dates de soins)	AE	Hors AE	Total
Taux de croissance	24,1%	4,0%	6,6%
dont effet nombre de consommateurs	17,6%	-0,7%	2,8%
dont effet consommation par tête	5,5%	4,8%	3,7%
Nombre d'IJ	4,4%	3,7%	3,6%
Montant moyen	1,1%	1,1%	0,1%
Revalorisation	1,4%	1,4%	1,4%
Structure	-0,3%	-0,3%	-1,3%

Source : RSI / DEEP / SARDE. Champ : artisans et commerçants, France entière

Données de prestations

Le rythme de croissance des dépenses reste soutenu

Les données présentées ci-dessous sont des données en date de remboursement.

Au premier semestre 2015, un peu plus de 4,1 milliards d'euros ont été remboursés dans le cadre de l'Ondam soit une évolution de + 3,5 %. La croissance des remboursements de soins de ville (1,9 Md€) est très soutenue : + 5,2 % par rapport à juin 2015 (vs + 4,0 % fin 2014), alors que celles des établissements (2,1 Md€) est plus atone : + 1,2 %.

Ce fort rythme de croissance des soins de ville reflète, pour 2 points, un fort rattrapage des soins de 2014 sur quasiment l'ensemble des postes. Outre cet effet, la dynamique résulte toujours principalement :

- de l'évolution du poste médicaments sous l'effet de la dispensation des nouveaux médicaments contre l'hépatite C ;
- d'une évolution de l'accroissement des consommateurs qui repart à la hausse : + 2,0 % (+ 1,1 % à fin 2014).

Forte dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** (601 M€) sont en forte hausse : +5,3% (+4,4 % fin 2014).

La progression élevée des remboursements de **généralistes** (+5,3%) est principalement engendrée par les versements de nouvelles rémunérations (forfaits de médecin traitant et majoration pour personnes âgées). L'évolution des remboursements de consultations de généralistes progressent de + 3,1 % (+ 1,0 % à fin 2014) en relation avec l'activité épidémique de début 2015.

Les dépenses des **spécialistes** évoluent de +5,4 % (+ 3,8 % fin 2014). Le rythme d'évolution des actes techniques observé sur la période : + 5,6 % (+ 3,2 % fin 2014) résulte de la croissance du remboursement des actes réalisés en cabinets libéraux (+ 6,2 %) et dans une moindre mesure de ceux effectués en cliniques privées (+ 4,8 %).

Les remboursements des **dentistes** évoluent de +4,8%.

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** (1,1 Md€) constituent plus de la moitié des soins de ville, en hausse de +6,1% par rapport au 1^{er} semestre 2014.

La forte dynamique du poste **médicaments** (+ 7,7 %) est portée par les remboursements au titre de la rétrocession hospitalière : + 71,6 %, sous l'effet notamment de la dispensation des nouveaux médicaments contre l'hépatite C. Toutefois, le fort rythme d'évolution de ces remboursements tend à se stabiliser depuis le début de

l'année. Hors rétrocession, la croissance des remboursements est faible : +0,4 % (- 0,1 % à fin 2014).

La **LPP et les produits d'origine humaine** évoluent de + 6,9% (+ 4,2 % à fin 2014).

La croissance des remboursements de soins réalisés par les **auxiliaires médicaux**, toujours dynamique, s'établit à + 4,0 % (+ 5,5 % à fin 2014). Le rythme d'évolution reste important pour les infirmiers (+ 4,6 %) et s'atténue pour les masseurs-kinésithérapeutes (+ 3,1 %).

La **biologie** est presque stable : + 0,2 % (0,6 % fin 2014).

Au titre des **autres prestations**, les dépenses de **transports** évoluent de + 4,8 % (+ 1,7 % à fin 2014).

Les dépenses **d'indemnités journalières** maladie décroissent très fortement -3,5 % (+ 4,5 % à fin 2014). Cette rupture de tendance s'explique notamment par la mise en place du décret n°2015-01 du 2 février 2015 relatif au calcul des prestations en espèces versées aux assurés du RSI, conditionnant ces prestations à un minimum de revenu (10 % du plafond annuel de la sécurité sociale). Ainsi les montants versés aux auto-entrepreneurs depuis le début de l'année sont en très net retrait : - 33,4 % (+ 20,8 % fin 2014), et ne représentant plus que 10,1 % de la dépense (- 4,7 points par rapport à fin 2014).

La tendance des établissements

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements publics** progressent de + 0,5 %. Cette faible évolution résulte d'un effet base dû à une régularisation exceptionnelle, en 2014, liée au changement de méthode de répartition des dotations hospitalières inter-régimes. Hors cet effet, l'évolution tendancielle est plutôt de l'ordre de 3,0 %.

Les dépenses relatives aux **établissements privés** évoluent de + 3,7 % (- 0,6 % fin 2014) avec un fort rattrapage, pour près de 5 points, de liquidation des soins 2014 affectant particulièrement les soins de suite et de réadaptation (SSR) et de psychiatrie. Parmi ces dépenses, le poste principal relève de l'Objectif des Dépenses en Médecine Chirurgie Obstétrique (ODMCO), il progresse de + 2,2 % (+ 1,1 % fin 2014).

Les remboursements relatifs aux soins de suite (SSR) évoluent de 11,9% (-2,3% à fin 2014). S'agissant des dépenses de psychiatrie, elles évoluent de + 12,2 % (contre - 6,1 % à fin 2014).

Au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social**, les versements estimés augmentent de + 0,9% (dont + 0,4 % pour le secteur personnes âgées et + 3,1 % pour le secteur personnes handicapées).

Tableau 5 : Les remboursements effectués à fin juin 2015

RSI – France entière – tous risques En millions d'euros	Données brutes juin 2015	Taux de croissance annuelle à fin juin 2015			
		PCAP	PCAP-CJO ⁽¹⁾	ACM	ACM-CJO ⁽¹⁾
Soins de Ville (hors contrats)	1 922,5	5,2%	5,2%	4,6%	4,6%
Honoraires médicaux et dentaires	600,8	5,3%	5,3%	4,0%	4,0%
Dont Généralistes	159,5	5,3%	5,3%	4,0%	4,0%
<i>dont consultations généralistes</i>	106,0	3,1%	3,1%	2,5%	2,5%
Dont Spécialistes	325,8	5,4%	5,4%	4,0%	4,0%
<i>dont consultations spécialistes</i>	64,0	2,5%	2,5%	1,5%	1,5%
<i>dont actes techniques</i>	230,9	5,6%	5,6%	4,4%	4,4%
Dont Dentistes	111,1	4,8%	4,8%	3,9%	3,9%
Prescriptions	1 106,4	6,1%	6,1%	5,6%	5,6%
Produits de santé	763,3	7,5%	7,5%	6,5%	6,5%
Médicaments	621,5	7,7%	7,7%	6,7%	6,7%
<i>officine</i>	521,1	0,4%	0,4%	0,1%	0,1%
<i>rétrocession</i>	100,4	71,6%	71,6%	67,1%	67,1%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	141,8	6,9%	6,9%	5,8%	5,8%
Auxiliaires médicaux	252,4	4,0%	4,0%	4,5%	4,5%
<i>dont infirmiers</i>	144,8	4,6%	4,6%	4,7%	4,7%
<i>dont masseurs-kinésithérapeutes</i>	88,3	3,1%	3,1%	4,2%	4,2%
Biologie	90,7	0,2%	0,2%	0,5%	0,5%
Autres prestations ⁽²⁾	94,2	6,8%	6,8%	3,7%	3,7%
Dont frais de transport des malades	89,3	4,8%	4,8%	2,6%	2,6%
Indemnités journalières maladie	121,0	-3,5%	-3,5%	0,3%	0,3%
Etablissements de santé ⁽³⁾	2 137,3	1,2%	1,2%	4,4%	4,4%
Etablissements sanitaires publics	1 446,7	0,5%	0,5%	6,1%	6,1%
Etablissements sanitaires privés	376,8	3,7%	3,7%	0,7%	0,7%
Dont ODMCO	305,8	2,2%	2,2%	0,8%	0,8%
Dont OQN Soins de Suite et de Réadaptation	54,5	11,9%	11,9%	1,8%	1,8%
Dont OQN Psychiatrie	10,8	12,2%	12,2%	-4,6%	-4,6%
Etablissements médico-sociaux (champ OGD)	313,9	0,9%	0,9%	1,3%	1,3%
Dont personnes âgées	200,1	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Dont personnes handicapées	105,0	3,1%	3,1%	3,4%	3,4%
Contribution RSI Fonds d'Intervention Régional	69,8	2,1%	2,1%	1,2%	1,2%
Soins à l'étranger (hors versement CLEISS)	2,8	28,5%	28,5%	5,7%	5,7%
Total sur champ ONDAM	4 132,5	3,5%	3,5%	4,5%	4,5%
Prestations en espèces maternité et paternité	77,1	-3,2%	-3,2%	-0,8%	-0,8%

(1) Corrigé des jours ouvrés excepté pour les indemnités journalières et les établissements de santé publics et médico-sociaux

(2) Transports et cures

(3) Prise en compte des dotations effectives pour 2013 et 2014

Sources : RSI/DEEP/SARDE et DCF ; CNAMTS (dotations globales transmises par la CNAMTS)

Les bénéficiaires de pensions de vieillesse et d'invalidité au 30 juin 2015

Au 30 juin 2015, le RSI verse près de 2,1 millions de pensions de vieillesse, dont plus de 1,6 million sont des pensions au titre des droits directs.

Le nombre de retraités de droit direct repart à la hausse et progresse de 2,4 % entre juin 2014 et juin 2015. Le taux de croissance des départs à la retraite de droit direct est dynamique, notamment avec les assurés de la génération née en 1953 qui atteignent l'âge légal de 61 ans et 2 mois, depuis avril 2014. Entre janvier et juin, le flux 2015 est comparable à celui de 2014 ; avec 3 mois pendant lesquels aucune génération n'a atteint l'âge légal de départ à la retraite.

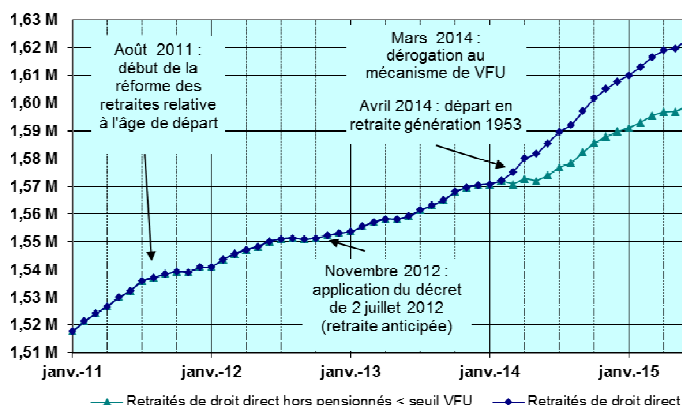
L'impact du recul de l'âge légal de départ en retraite a par ailleurs été atténué par la progression des départs anticipés pour carrière longue dont les conditions d'accès ont été assouplies fin 2012. 23 % des retraites prenant effet en 2014 ont concerné des départs avant l'âge légal (31 % pour les artisans et 17 % pour les commerçants). La majorité de ces départs (88 %) se fait entre 60 ans et l'âge légal.

La progression des effectifs de pensionnés de droit direct s'explique aussi par la comptabilisation, depuis mars 2014, d'assurés éligibles au versement forfaitaire unique (VFU) mais qui perçoivent une pension mensuelle à titre dérogatoire. S'ils avaient reçu un VFU, ces retraités n'auraient pas été dénombrés dans l'effectif des pensionnés de droit direct et l'évolution du nombre de retraités de droit direct entre 2014 et 2015 aurait été de l'ordre de + 1,6 %.

Par ailleurs, plus de 30 000 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité fin juin 2015 soit une progression de + 7,8 % sur 12 mois. Le taux de croissance du nombre de bénéficiaires d'une pension d'invalidité suit une tendance atypique depuis la mise en place de la mesure de recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite (réforme de 2010) ; des périodes d'accélération marquée sont entrecoupées de périodes de nets ralentissements, comme c'est le cas depuis le second trimestre de 2014 (cf. graphique 3).

Ces fluctuations sont en lien avec le calendrier de recul de l'âge légal de départ à la retraite qui induit un prolongement du bénéfice de l'invalidité pour les assurés des générations concernées.

Graphique 2 : Nombre de bénéficiaires de pensions de retraite de droit direct



Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité

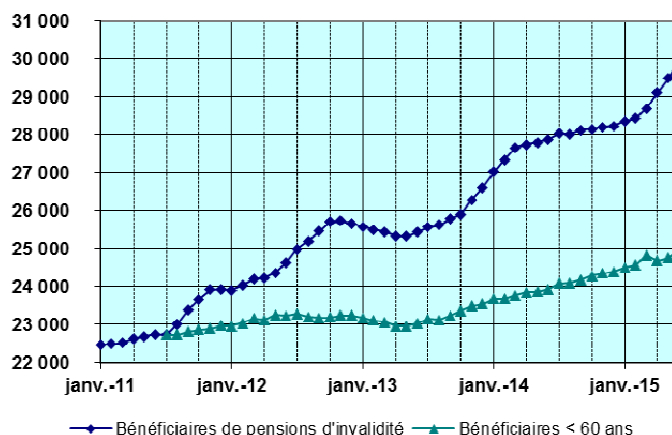


Tableau 6 : Les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 30 juin 2015

Données disponibles à fin juin 2015	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Juin 2015	Evolution annuelle	Juin 2015	Evolution annuelle	Juin 2015	Evolution annuelle
Bénéficiaires de pensions de retraite	928 476	2,1%	1 169 572	2,3%	2 098 048	2,2%
Dont pensions de droit direct	681 239	2,3%	941 581	2,4%	1 622 820	2,4%
Dont pensions de droit dérivé	261 377	1,3%	285 411	0,2%	546 788	0,7%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	17 248	8,4%	12 797	6,9%	30 045	7,8%

Sources : données au 30/06/2015, évolutions en glissement annuel - INDIGO, RSI. Champ : France entière.

NB : Les retraités cumulant une pension de droit direct et une pension de droit dérivé ne sont comptés qu'une fois dans le total des bénéficiaires.

LES PRESTATIONS SERVIES PAR LES REGIMES D'ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE

Les prestations servies au cours du premier semestre 2015, au titre des droits directs des régimes de vieillesse de base sont en hausse de respectivement 2,1 % pour les artisans et de 1,1 % pour les commerçants.

Compte tenu de la faible inflation en 2014 (+ 0,4 % hors tabac) et des règles de revalorisation des pensions qui supposent une correction au titre de l'année antérieure, il n'y a pas eu de revalorisation de l'ensemble des pensions à l'exception du minimum vieillesse. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé de verser une prime de 40 € aux assurés dont le

montant total de leurs retraites était inférieur à 1 200 € par mois. Cette prime a été versée au cours du mois de mars 2015 et est prise en charge par le FSV.

Les prestations de droit direct hors VFU du régime complémentaire des indépendants (RCI) progressent quant à elles de 3,8% sur la période.

La progression des prestations d'invalidité s'établit à +3,3 % pour les artisans et les commerçants (respectivement +6,7 % et +7,4 % fin 2014). Ces évolutions sont en lien avec les réformes de l'âge légal de départ à la retraite (*cf. supra* page 3).

Tableau 7 : Les prestations servies par les régimes de base en 2014 et durant le 1^{er} semestre 2015

Millions d'euros	Janv. à déc.2014	Evolution 2014/2013	Janv. à juin.2015	Evolution 2015/2014
Artisans				
Prestations légales	3 421	1,6%	1 732	1,7%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 800	2,1%	1 422	2,1%
dont pensions contributives de réversion	469	0,9%	237	1,3%
Commerçants				
Prestations légales	3 858	0,5%	1 932	0,3%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	3 022	1,1%	1 522	1,1%
dont pensions contributives de réversion	590	-0,3%	292	-1,3%

Tableau 8 : Les prestations servies par le RCI en 2014 et durant le 1^{er} semestre 2015

Millions d'euros	Janv. à déc.2014	Evolution 2014/2013	Janv. à juin.2015	Evolution 2015/2014
Artisans et Commerçants				
Prestations légales	1 683	4,6%	867	4,1%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	1 436	4,6%	738	3,8%
dont pensions contributives de réversion hors VFU	246	4,8%	128	5,2%

Tableau 9 : Les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2014 et durant le 1^{er} semestre 2015

Millions d'euros	Janv. à déc.2014	Evolution 2014/2013	Janv. à juin.2015	Evolution 2015/2014
Artisans				
	171	7,4%	86	3,2%
dont prestations Invalidité	146	6,7%	75	3,3%
Commerçants				
	125	14,0%	63	4,4%
dont prestations Invalidité	99	7,4%	51	3,3%

Sources : RSI/DCF. Données disponibles au 30/06/2015, évolutions en glissement annuel. Champ : France entière.

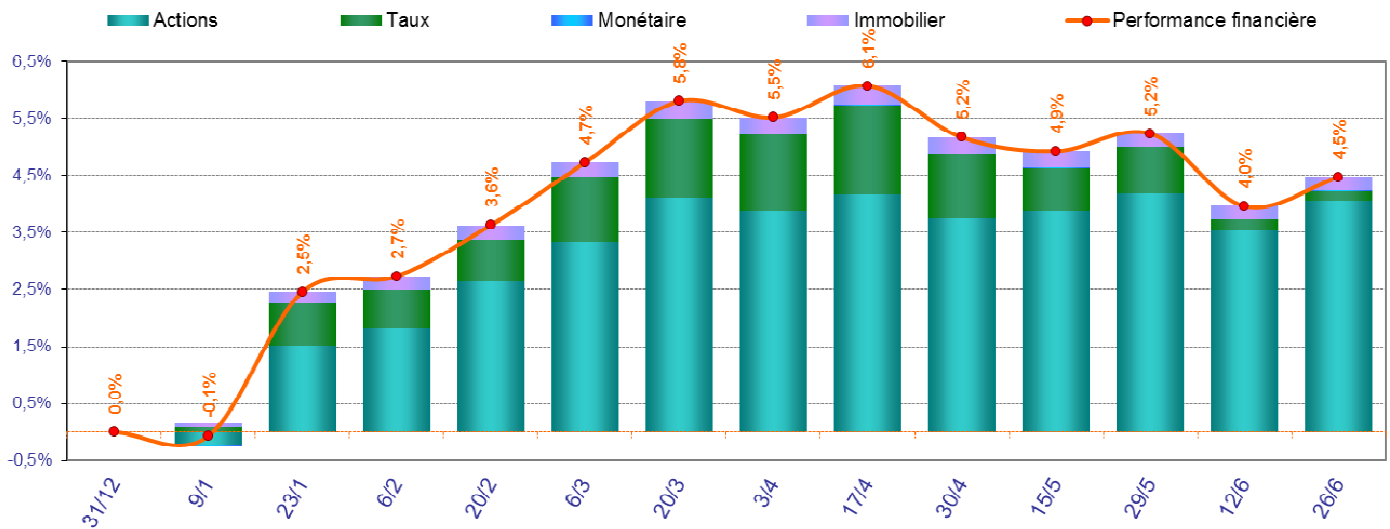
NB : outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

LE PLACEMENT DES RÉSERVES

Au 26 juin 2015, le montant total des réserves est de 16,6 Md€ dont 15,2 Md€ pour le Régime complémentaire des indépendants (RCI), 763 M€ pour les régimes invalidité et décès des artisans (RID Artisans) et 665 M€ pour celui des commerçants (RID Commerçants). Ces montants correspondent aux actifs totaux (fonds de roulement inclus) valorisés à leurs dernières valeurs d'expertises.

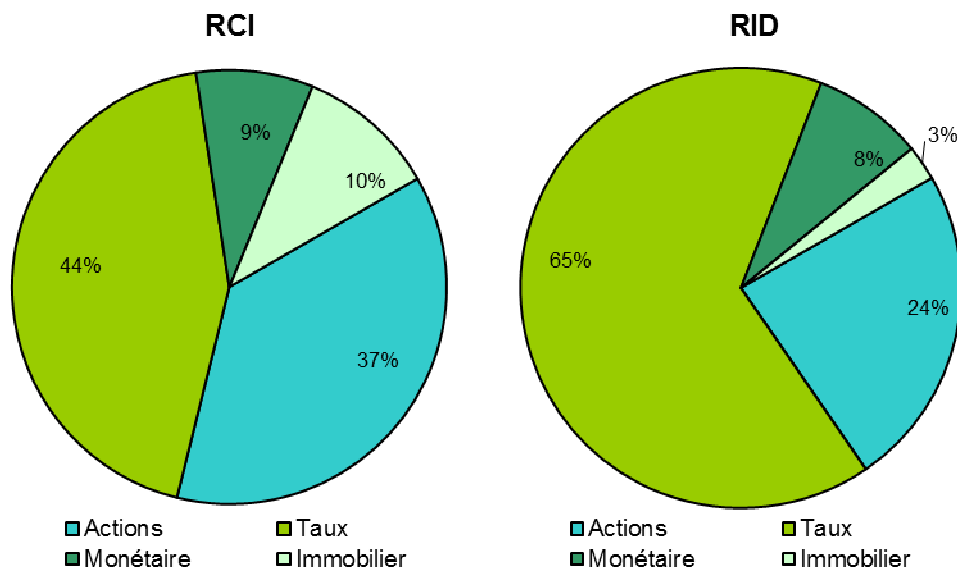
La performance financière des réserves depuis le 1^{er} janvier 2015 est de 4,5 % pour le RCI et de 2,4 % pour les RID (artisans plus commerçants).

Graphique 4 : Evolution de la performance financière du RCI par classe d'actifs au 4 avril 2015



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Graphique 5 : caractéristiques des portefeuilles du RSI au 26 juin 2015



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres.

Rédacteur : Fabien Deschamps (fabien.deschamps@rsi.fr)

Contact : Valérie Perrin (valerie.perrin@rsi.fr)

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.rsi.fr

Cette publication est accessible sur le site Internet : www.rsi.fr dans la rubrique : Espace téléchargement / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles